

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUSTER MARITIME DE NOUVELLE-CALEDONIE

Présents	Emmanuel CARDON, Alain GIRAUD, Lionel LOUBERSAC, Marc NEGRELLO, Thomas QUIROS, Marc SABATIER, Priscilla SABRA, Pascal SPERA. Soizic FLEURY
Absents	Julien Barras, Alexandrine CASIMIR, Edouard CASTAING, Frédéric DE MANNEVILLE, Marianne DUPUY-GUILLOUX (pouvoir à Marc Sabatier), Nicolas GUILLEMOT (pouvoir à Marc Sabatier), Luc SORLIN (pouvoir à Marc Sabatier).
24/02/2026	15h00-16h45 à la Station N

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Actualité Projets CMNC**
2. **Nettoyage des coques**
3. **Actualité Lionel Loubersac**
4. **Debrief Euromaritime 2026**
5. **Déplacements hors territoire en 2026**
6. **Journée de la Mer 2026**
7. **Questions diverses**

1. Actualités Projets CMNC

⇒ Projet Zone technique de maintenance et réparation navale & Port scientifique

Une réunion s'est tenue au gouvernement le 20/02 où étaient présents :

Claire Durrieu, MIM - Damien Roine, AFD - Vincent Boursier, Banque des Territoires - Samuel Hnepeune, Luen Iopué, Glenn Wadra GNC - Philippe Blaise et Grégory Becuwe, PS - Alain Pidjot, PANC (directeur par intérim, en remplacement de Karim Ouni, en attendant la nomination du nouveau directeur du Port) - Marc Sabatier, Luc Sorlin (visio) et Soizic Fleury, CMNC

Marc a expliqué que l'étude en cours avec Beca avec été interrompue avant son terme car elle ne répondait aux attentes du cahier des charges.

S.Hnepeune a introduit la réunion du 20/02 en rappelant le contexte (rencontre avec le CMNC dès le début de sa mandature et fort intérêt pour nos axes prioritaires). Puis Claire Durrieu a mené les discussions, demandant à chacun sa position sur le projet. Le compte rendu de la réunion est consultable en annexe 1 mais globalement, tous les acteurs présents sont alignés sur l'objectif de relancer une étude. La PS, le PANC et l'AFD sont partants pour la financer. Certaines zones d'ombre persistent concernant ce projet tant que la nomination du directeur du port n'est pas effective et que la feuille de route stratégique du PANC n'est pas validée.

⇒ Adhésions CMNC : 19 membres ont renouvelé leur cotisation en ce début d'année 2026 pour un budget d'environ 1 200 000 CFP. Il est rappelé aux membres du CA de relancer leur structure pour ceux qui n'auraient réglé pas leurs cotisations et de partager dans leur réseau (pour élargir le panel de membres).

2. Nettoyage des coques

La Province sud a envoyé au CMNC un rapport qui présente un projet de délibération visant à intégrer le nettoyage des coques de navires en pleine eau dans la liste des opérations soumises à étude d'impact environnemental, conformément aux récentes exigences internationales en matière de lutte contre le biofouling. Cette évolution permettrait de mieux prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes tout en encadrant une activité en forte augmentation en Nouvelle-Calédonie, du fait des restrictions appliquées en Australie et en Nouvelle-Zélande. La procédure classique « étude d'impact – consultation du public – arrêté d'autorisation » s'appliquerait à ces opérations. Les avis du Cluster Maritime et du Comité pour la Protection de l'Environnement ont été sollicités comme prévu par le code de l'environnement. Les documents sont en annexe 2 de ce compte rendu. Un lien d'un document partagé va être envoyé aux membres du CA pour qu'ils rédigent une réponse, puis le CMNC compilera les retours avant envoi à la PS.

3. Faits marquants récents et actions en cours de Lionel Loubersac

A. Forum des parties prenantes et citoyennes (FPPC) du Programme et Equipements Prioritaires de Recherche (PEPR) « Grands Fonds Marins »

Lancé les 14 et 15 janvier 2026 à Paris, ce Forum est une initiative du Ministère de la Recherche et de France 2030 (Financement ANR), promu par les 3 principaux organismes de recherche impliqués dans les projets scientifiques propres aux « Grands Fonds Marins » : CNRS, Ifremer et IRD. Le FPPC est une instance de gouvernance du PEPR rassemblant des personnes extérieures au monde académique, qui siègent toutes *intuitu personae* et représentent des enjeux en lien avec les grands fonds marins. La gouvernance est basée sur un Conseil Scientifique de 17 membres (SVT et SHS) issus du CNRS, de l'Ifremer et de l'IRD, une Cellule de Coordination Opérationnelle de 8 membres et le FPPC proprement dit constitué de 32 membres. Un constat : Les grands fonds marins font l'objet de « phantasmes » et la Science a pour mission de porter la connaissance objective des questions, notamment pour éclairer la décision publique et celle du monde économique : gestion/préservation/mise en valeur/exploitation. L'objectif du FPPC est de réfléchir collectivement à la manière d'intégrer, en amont des projets de recherche, les enjeux sociétaux et les acteurs non académiques. La Transdisciplinarité et l'Interdisciplinarité sont au cœur des travaux.

Parmi les 32 membres non académiques, 8 sont du Pacifique :



Nouvelle-Calédonie : C. Chevillon (Pew), L.Loubersac (Abyssa/Océan Avenir), B. Maritan (Pacific Peering), S.E. Motuhi (Congrès), J.Y. Poédi (Sénat Coutumier), Josiane Tiavoine (CI)
Polynésie française : Dick Bailey (Tetiaroa Society) & Teva Rohfrisch (Sénat national)

Et la suite ?

- Création d'un groupe de réflexion « Outremer » initié par les 8 du - Pacifique (en cours)
- Des webinaires de calage
- AMI transformée en AO avec 2 échéances, fin 2026 et fin 2027
- un budget global de 50 M € (y compris fonctionnement du FPPC)
- une mission de concertation à Paris chaque année
- un engagement de travail pour 4 ans

B. Annuaire Blue Tech FTNC

Projet FTNC / CMNC Lionel Loubersac : version du 20/02/26 mise en ligne du rapport <https://www.lafrenchtech.nc/bluetech-annuaire>

3 parties :

- Pourquoi la NC est-elle un territoire d'innovation bleue ?
- Un annuaire (45 fiches projets et d'autres à venir)
- Ouvertures régionales avec cibles prioritaires Pf et W&F

Save the date ! Petit déjeuner de restitution orale prévu le 26 mars à la Station N (invitations officielles à venir sur 2 dossiers a) « Hub Pacific Tech » et b) « Blue Tech Pacifique ».



Parce que l'océan est notre plus grand terrain d'innovation

C. Ouverture internationale du Parcours éducatif mer

Un soutien de la Communauté du Pacifique en 2025/2026 et une mobilisation de l'Australie : AFRAN (Australian French Association For Research & Innovation) via une invitation en octobre 2025 à Sydney sont à noter. Le souhait de deux établissements de Vanuatu de développer le parcours éducatif mer, un déplacement est programmé du 16 au 19 mars pour discuter avec les lycées Le Clézio (Port Vila) et de Lunganville (Espiritu Santo). Un souhait de collaboration a également été émis par le lycée Gauguin de Tahiti.

4. Euromaritime 2026

Ce salon s'est déroulé à Marseille du 3 au 5 février 2026 en présence d'Alain Giraud (GMA, FTNC, CMNC) et de Luca Laborde (Catamarine). Un retex est prévu lors du networking qui a suivi le CA donc Alain n'est pas entré dans le détail de l'événement mais il a surtout rappelé la nécessité de continuer à participer systématiquement à ces rendez-vous du maritime, qui permettent d'élargir nos réseaux, de rencontrer des acteurs d'intérêt pour le territoire et de s'inspirer de bonnes pratiques. Un fort soutien du CMF sur place a été noté (stand, événement, mise en relation).

5. Déplacements hors territoire en 2026

Les déplacements planifiés à ce jour sont les suivants :

- Tahiti : délégation GNC du 27/02 au 5/03 (prix du billet ≈ 70 000 cfp, pas de frais d'hébergement)
- La Réunion : délégation économique Attractivité GNC : du 10 au 17 juin (pas de frais d'avion mais hébergement ≈ 60 000 cfp + frais annexes)
- Evènement Indopacifique à la Réunion par le CMR (avant les AEM)
- Assies de l'Economie de la Mer (AEM) Montpellier : 24 et 25 novembre 2026 (2 billets ≈ 600 000 cfp + frais annexes)

100% des membres du CA ont validé la prise en charge des frais inhérents à ces déplacements, par le CMNC. Marc Sabatier, le président est la personne identifiée pour s'y rendre.

Le CMF travaille déjà sur le programme des AEM et nous demande si nous avons suggestions de sujets pour les ateliers et tables rondes. Les membres du CA souhaitent proposer :

- Lionel Loubersac : La présentation de l'annuaire Blue Tech NC, si son développement en Polynésie Française est confirmé.
- Pascal Spera : La digitalisation des ports (ex : La Réunion)
- Le nettoyage des coques

- Alain Giraud : le projet de décarbonation du maritime en NC via les résultats de l'étude de faisabilité du projet E Buoys NC
- Lionel Loubersac : le projet de port scientifique

6. Journée de la mer 2026 du CMNC

La date n'est pas encore définie à ce jour, mais une rencontre avec l'UNC a permis d'envisager la tenue de l'évènement dans leurs espaces (à confirmer avec la gouvernance) dans le cadre de notre convention de partenariat. Comme cette année est celle des 400 ans de la Marine Nationale, le CMNC a échangé avec Julien Fort pour organiser un événement conjoint, qui pourrait également fusionner avec Océan Digital (s'il est reconduit). Bien sûr, la French Tech NC interviendrait également dans le cadre du partenariat. Enfin, la présidente du CMF a validé son implication soit en visio, en vidéo ou en présentiel. Lorsque que l'UNC aura validé sa participation, nous lancerons des groupes de travail avec les membres du CMNC. Un sondage sera également envoyé aux membres pour qu'ils expriment les sujets qu'ils souhaitent voir être traités.

7. Questions diverses

Arrêté VDN interdiction baignade et activités nautiques dans les 300m du littoral

Nouveau bureau du Syndicat des Pilotes maritimes : E Cardon reste notre contact.

Président : V. CHEVALIER / Vice-président : C. SARAFIAN / Secrétaire : E. CARDON / Trésorier : A. ROTGER

Fin de la réunion à 16h45

Le Président de séance



Nouméa, le 24/01/2026

Le Secrétaire de séance (Marc Sabatier en l'absence de Luc Sorlin)



ANNEXE 1

COMPTE RENDU – RÉUNION PROJET DE MAINTENANCE ET RÉPARATION NAVALE

Salle 510 du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie 20 /02/26

- Claire Durrieu et sa collaboratrice, MIM
- Damien Roine, AFD
- Vincent Boursier, Banque des Territoires
- Samuel Hnepeune, Luen Iopué, Glenn Wadra GNC
- Philippe Blaise et Grégory Becuwe, PS
- Alain Pidjot, PANC
- Marc Sabatier, Luc Sorlin (visio) et Soizic Fleury, CMNC

1. Rappel du contexte initial (début de réunion)

Le projet de création d'une activité structurée de maintenance et réparation navale avait été évoqué pour la première fois en fin d'année 2024. À cette occasion, plusieurs acteurs avaient exprimé leur soutien, et les premiers éléments de cadrage avaient été partagés, notamment via un rapport du CMNC qui présentait 5 axes prioritaires de relance de l'économie.

Deux atouts majeurs avaient alors été identifiés :

1/Base industrielle existante

- Présence en NC d'un écosystème de sous-traitants industriels, notamment de la filière métallurgie.
- Certaines de ces entreprises ont déjà démontré leur capacité à réaliser des réparations navales, notamment lors d'opérations ponctuelles de maintenance.

2/Positionnement géographique stratégique

- Situation idéale au cœur du Pacifique, et incluant des navires régionaux.
- Aujourd'hui, les navires de la marine nationale doivent être envoyés à l'extérieur pour leurs visites techniques.

Objectif initial de la mission : Dédier un site spécifique à la maintenance ou réparation de coques, incluant les moyens de levage nécessaires.
--

La contrainte principale réside dans l'outil actuel :

- Une cale de halage existante, sous gestion collective.
- Capacité annoncée : 1 000 tonnes.
- Capacité réelle : 400–500 tonnes selon les types de navires.

Trois questions structurantes identifiées

1. Viabilité du business model : marché adressable ? ROI ?
2. Compétitivité & dimensionnement : coûts par rapport à nos voisins régionaux, capacité visée, choix de technologie de levage.
3. Gouvernance : quel modèle pour piloter et sécuriser l'investissement ?

2. Contexte général et partenaires du projet

La réunion du 20 février réunit le Cluster maritime, la Province Sud, le Port autonome, ainsi que des partenaires économiques et institutionnels (dont AFD, Banque des Territoires), afin de clarifier les orientations du futur projet. Le projet vise à développer un véritable pôle de maintenance navale, capable d'accueillir des opérations locales, régionales et internationales.

3. Opportunités identifiées

Projet de moyen de levage >1 000 T

- Une cale de halage de 1000 T existe sur le Port mais elle est vieillissante.
- La maintenance navale apparaît comme l'un des axes majeurs de diversification économique, dans un territoire en recherche de nouvelles filières.

Marché local identifié

- Flotte existante importante (navires militaires, remorqueurs, barges, navires scientifiques).
- Présence d'un vivier d'épaves et d'embarcations nécessitant maintenance/démantèlement.
- Forte dépendance actuelle à l'Australie, NZ et Polynésie → délais et surcoûts.

4. Positionnement régional

- Référence au Forum européen de Fidji (septembre 2025), soulignant l'intérêt pour l'axe IndoPacifique.
- Visite du port de Suva (Fidji) : constat partagé d'un manque d'infrastructures de maintenance dans tout le Pacifique.
- La Nouvelle-Calédonie dispose d'une attractivité technique et réglementaire supérieure, liée :
 - à sa qualité européenne,
 - à ses normes (présence du bureau Véritas),
 - à sa fiabilité institutionnelle.

5. Avantages compétitifs de la Nouvelle-Calédonie

- Statut français / européen = crédibilité, normes, sécurité juridique.
- Image de sérieux auprès des armateurs et industriels internationaux.
- Infrastructures portuaires de qualité déjà présentes.
- Présence d'organismes, certifications et ingénieries locales solides (héritage métallurgie/énergie).

6. Opportunité connexe : base d'installation de câbles sous-marins

Une délégation d'opérateurs privés spécialisés dans les câbles sous-marins (installation & maintenance) a récemment visité le territoire et recherche une base en Nouvelle-Calédonie avec les exigences suivantes : 5 000 m² de docks à < 100 m du quai, manipulation de tourets de 7 km de câbles et capacité d'intervention < 7 heures.

Conclusion : la NC est le territoire le mieux placé dans le Pacifique pour ce type d'opérations.

Comparaison avec autres options :

- PNG et Îles Salomon : difficultés logistiques / instabilité.
- Nouvelle-Calédonie : meilleure qualité de vie → attractivité des équipes techniques.

7. Vision stratégique globale

- Faire de la Nouvelle-Calédonie un hub maritime du Pacifique.
- Accueillir des navires stratégiques, dont le Michel Rocard et le futur navire de la CPS.
- Développer un pôle scientifique régional intégré à l'écosystème maritime (maintenance, recherche océanique, câbles sous-marins).

8. Synthèse consolidée

L'ensemble des éléments réunis confirme que la Nouvelle-Calédonie dispose :

- ✓ **d'un marché naturel** : navires militaires, flottes régionales, opérateurs câbles, navires scientifiques
- ✓ **d'une opportunité unique dans le Pacifique** : absence d'infrastructures concurrentes de grande capacité
- ✓ **d'un tissu industriel local solide** : capacités de métallurgie/énergie transférables au naval
- ✓ **d'un potentiel d'investisseurs institutionnels** : Province, AFD, Banque des Territoires
- ✓ **d'un besoin stratégique immédiat** : remplacement d'une cale de halage vieillissante, levage urgent
- ✓ **d'une dynamique politique alignée** : vouloir diversifier l'économie, soutenir les filières industrielles

Conclusion : Le territoire semble prêt pour un nouveau départ du projet, avec :

1. Une nouvelle étude complète, correctement cadrée comprenant un business modèle, le dimensionnement des infrastructures, le volet foncier du PANC, le mode de gouvernance (portage public, privé, miste).
2. Une vision partagée entre institutions et acteurs industriels.
3. Un potentiel stratégique très fort pour faire de la NC un acteur majeur de la maintenance navale dans le Pacifique.

Une proposition d'une prochaine réunion fin avril est envisagée.

ANNEXE 2

Rapport de présentation

Objet : projet de délibération modifiant la liste des aménagements, des ouvrages et des travaux soumis à la procédure de l'étude d'impact, ainsi que les limites et conditions y afférentes inscrite dans le code de l'environnement de la province Sud.

PJ : un projet de délibération

En adoptant, en 2009, le code de l'environnement de la province Sud, l'assemblée de province a rendu le droit de l'environnement plus clair, plus accessible et plus stable. Par la suite, les modifications de ce texte ont également structuré l'action de la collectivité et des acteurs concernés en conciliant les critères économiques et environnementaux.

Sur la base de ces acquis essentiels, la province Sud modernise régulièrement le droit de l'environnement, du fait de l'évolution des connaissances et des activités humaines dans un objectif de développement durable de ses territoires. En effet, pour être bien appliquée, une réglementation doit être comprise et doit tenir compte des réalités du terrain.

Depuis 2023, l'Organisation Maritime Internationale (OMI) a renforcé son cadre réglementaire en matière de lutte contre le biofouling par l'adoption de la résolution MEPC.378(80). Cette dernière impose aux Etats de mieux encadrer les pratiques de nettoyage des coques, afin de prévenir la dissémination d'espèces exotiques envahissantes (EEE), qui représentent une menace majeure pour la biodiversité marine.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont déjà transposé cette norme en interdisant tout nettoyage des coques en mer sur leur territoire, et en exigeant que les navires entrant dans leurs eaux justifient d'un nettoyage effectué dans les 30 jours précédents. Les navires entrants doivent être dotés d'un plan de gestion de biofouling et d'un registre des nettoyages récents. La logique de ces pays est de maîtriser le risque à la source.

Cette évolution réglementaire internationale a un effet direct sur la Nouvelle-Calédonie, où des armateurs cherchent à réaliser ces opérations avant de rallier d'autres côtes.

Ce contexte a un effet domino : de nombreux armateurs se tournent désormais vers la Nouvelle-Calédonie comme lieu possible de nettoyage, avant d'entrer en zone australienne ou néo-zélandaise.

L'objectif est d'intégrer le nettoyage des coques de navires en pleine eau dans le champ des activités soumises à étude d'impact au Livre I, titre III, article 130-3 du code de l'environnement de la province Sud.

Cela permettra ainsi de maîtriser les risques environnementaux tout en développant une activité économique. Il s'agit donc pour ce type d'activité de :

Cela permettra ainsi de maîtriser les risques environnementaux tout en développant une activité économique. Il s'agit donc pour ce type d'activité de :

- Prévoir une étude d'impact préalable ;
- Présenter le projet à consultation du public ;
- Encadrer l'activité par des prescriptions techniques et des mesures de suivi (arrêté d'autorisation).

Ainsi, l'introduction d'une nouvelle rubrique au tableau de l'article 130-3 créera le fondement juridique nécessaire pour encadrer cette activité à travers la procédure classique « étude d'impact – consultation – arrêté ».

La cluster maritime a été consulté par courrier du **< à compléter >**. Il ressort de son avis les éléments suivants :

< avis du cluster Maritime >